



GÉRER LA PAIE ET LES DÉCLARATIONS SOCIALES DES ENTREPRISES CULTURELLES ET DU SPECTACLE

Parcours certifiant éligible au titre du CPF - Parcours numéro RS5943
(en date du 25 mars 2022)

Durée

15 jours en présentiel (90 h)
du 15 octobre 2025
au 17 juin 2026

Tarif

4 500 € HT (soit 5 400 € TTC)

Intervenants

Jérôme Guyon
Marie Chabredier
Corinne Lebray
Cécile Bronner
Drissia Landragin

Dates

15 et 16 octobre 2025
24 et 25 novembre 2025
11 et 12 décembre 2025
3 et 4 février 2026
18 et 19 mars 2026
20 et 21 mai 2026
15, 16 et 17 juin 2026

Effectif

8-10 participants

Horaires

10h à 13h - 14h à 17h
soit une durée de 6 h/jour

N° d'agrément

11753874875

AVEZ VOUS BESOIN DE CETTE FORMATION ?

- ✓ Vous débutez dans la paie et souhaitez maîtriser les spécificités de la paie des entreprises culturelles et du spectacle ?
- ✓ Vos connaissances en paie ne concernent pas le monde des entreprises culturelles et du spectacle ?
- ✓ Un parcours certifiant de 15 jours pour faire de vous un spécialiste de la paie des entreprises culturelles et du spectacle

OBJECTIFS

- ✓ Permettre à un gestionnaire de paie d'acquérir toutes les compétences nécessaires pour sécuriser le processus de paie dans son ensemble

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- ✓ Parcours alternant éléments techniques, apports réglementaires et cas pratiques. Mise en pratique au travers d'exercices et d'échanges.

PRÉREQUIS

- ✓ Avoir une expérience d'un an minimum de la paie et des déclarations sociales, tous secteurs confondus. Etude du projet du participant.

PUBLIC

- ✓ Gestionnaire paie
- ✓ RH ou toutes personnes en charge de la paie et des déclarations sociales dans le secteur du spectacle et de la culture

PLAN DE FORMATION

Journée 1

Le monde du spectacle, cadre juridique

Journée 2

Les contrats de travail ; les permanents

Journée 3

Les intermittents ; les organismes sociaux

Journée 4

Les éléments de rémunération

Journée 5

La rémunération des permanents ; les fins de contrat

Journée 6

Ce qui est soumis, ce qui ne l'est pas

Journée 7

Géographie d'un bulletin de paie

Journée 8

Bulletin de paie : les bases particulières

Journée 9

La préparation de la paie

Journée 10

Les événements de la paie

Journée 11

Exercices de mises en application

Journée 12

La DSN et autres déclarations

Journée 13

Techniques de pointage ; comptabilité de la paie

Journée 14

Application dans un logiciel de paie

Journée 15

Veille sociale et juridique ; 1e partie de l'examen

Pour le programme détaillé : formation@ghs.fr
ou par téléphone : 01 53 34 25 25

MOYENS D'ÉVALUATION

→ Examen de fin de parcours

4, rue d'Enghien
75010 Paris

T 01 53 34 25 25

M formation@ghs.fr

www.ghs.fr

- Remise d'un support écrit
- GHS s'engage à vous faire travailler sur des cas pratiques et répondre à des questions concrètes
- Évaluation par QCM